



# Appel à projet « BOUTIC'ARCA »

*Vous avez un projet commercial et pas de local ?  
Vous voulez éprouver la viabilité de votre commerce ?  
Nous avons une proposition pour vous !*



Contact courriel : [reconquete.bastide@mairie-carcassonne.fr](mailto:reconquete.bastide@mairie-carcassonne.fr)

Tél. : 04 68 77 71 76

## Contexte

La Ville de Carcassonne a lancé l'opération « BoutiC'arca » dans le cadre de la diversité commerciale en cœur de Ville pour le maintien du commerce de proximité.

L'objectif est de renforcer l'occupation des locaux commerciaux vacants depuis plusieurs mois et d'attirer de nouveau la clientèle en centre-ville.

Elle permet également de renforcer l'attractivité du centre-ville à travers le renouvellement d'enseignes et de produits et d'encourager l'initiative locale et de proposer à des porteurs de projets de bénéficier de conditions avantageuses.

C'est un projet partenarial entre les acteurs publics et privés autour du développement économique du territoire et notamment, la redynamisation du centre-ville. Il permet à toute personne désireuse de créer un commerce de se confronter à la réalité du marché, au métier de commerçant et de tester son activité.

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET « BOUTIC'ARCA »

### 1. Le local

➤ Descriptif :

Le local commercial proposé au porteur de projet sélectionné se situe au 7 rue Armagnac, périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et sur l'axe piétonnier de la Place Carnot. Il dispose d'une surface approximative de vente de 58 m<sup>2</sup> et propose une vitrine permettant d'exposer des produits.

L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet.

➤ Bail commercial

La Ville de Carcassonne loue au propriétaire le local et sous loue en accord avec le propriétaire au porteur de projet. Le bail commercial proposé est dérogatoire (bail précaire), régi par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce. Le bail est toutes activités sauf restauration.

La période est définie d'un commun accord entre le propriétaire, la Ville de Carcassonne et le porteur de projet. La durée de ce bail précaire n'excédera pas 12 mois avec une durée minimum de 6 mois. Il ne sera pas demandé de garantie.

Lorsque le délai prévu entre les parties prend fin et que le porteur de projet souhaite rester dans les lieux en accord avec le propriétaire et la Ville de Carcassonne ou que le

renouvellement du bail conduit à une durée supérieure de 12 mois, le bail pourra être requalifié en bail classique.

➤ Loyer

Dans le cadre de son soutien au commerce et à l'artisanat, la Ville de Carcassonne a décidé de proposer un loyer modéré pour la location du local commercial. Le loyer initial mensuel est de 300 €/ mois/TTC et sera payable mensuellement à la Ville de Carcassonne.

➤ L'accompagnement technique

Un plan de communication sera mis en place pour promouvoir l'outil « BoutC'arca » et le porteur de projet choisi.

➤ L'engagement du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- Exercer son activité au minimum 5 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante et se conformer au code du travail, notamment en termes de temps de repos hebdomadaire et de durée maximale journalière autorisée.
- Participer à la vie collective du commerce de centre-ville
- Respecter les documents d'urbanisme en vigueur pour réaliser des travaux (enseigne, devanture...)

## **2. LES CANDIDATURES**

➤ Projets éligibles

Les conditions d'éligibilités :

- Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale. Les entreprises de services ne sont pas éligibles. Sont exclues la restauration, les pharmacies, les banques, les assurances, les agences immobilières, les entreprises relevant d'une chaîne de commerce intégrées (filiales, succursales).
- Immatriculation obligatoire au Registre des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés.

➤ Modalités de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites dans le dossier de candidature (page 5).

Le dossier de candidature est disponible et téléchargeable sur le site internet de la Ville de Carcassonne.

Pour tout renseignement : Sophie Grandidier - Ville de Carcassonne 04 68 77 71 76 ou [reconquete.bastide@mairie-carcassonne.fr](mailto:reconquete.bastide@mairie-carcassonne.fr)

➤ Délais de réponse

Les candidatures devront être adressées avant le 31 octobre 2020 par courriel.  
Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

➤ Processus de sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par la commission de sélection de la Ville de Carcassonne qui se réunira la première semaine de novembre 2020.

Les dossiers seront examinés en séance sur les critères suivants :

- La viabilité économique du projet,
- La qualité et la nature de l'offre proposée,
- L'expérience et la motivation,
- La capacité de générer des flux et de s'intégrer dans l'environnement,
- La pertinence du test produits et/ou du canal de vente.

Les membres de la commission se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision et d'organiser une audition pour les finalistes.